



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.5

N° de la demande : 2009-4528
Catégorie : B.2.5 (Propriétés chimiques du produit – Type de formulation)
Produit : Granulés Weevil-Cide
N° d'homologation : 30013
Matière(s) active(s) (m.a.) : Phosphure d'aluminium (ALP)
N° de document de l'ARLA PDF en français: 2015896

But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, les granulés Weevil-Cide, à partir du produit antérieur, les comprimés Weevil-Cide (numéro d'homologation 29455).

Évaluation des propriétés chimiques

Weevil-Cide est formulé sous forme de granulés contenant du phosphure d'aluminium à une concentration nominale de 57,0 %. Cette préparation commerciale a une densité relative de 2,9 et est alcaline dans l'eau. Les exigences en matière de données sur la chimie pour les granulés Weevil-Cide ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Les granulés Weevil-Cide ont une très forte toxicité aiguë par voie orale et cutanée et par inhalation, sont minimalement irritants pour les yeux et non irritants pour la peau et ils n'ont pas montré qu'ils étaient un sensibilisant cutané chez les cobayes. Les granulés Weevil-Cide sont aussi considérés comme ayant une forte toxicité aiguë lorsqu'ils sont absorbés par l'œil.

Aucune évaluation des risques n'a été réalisée pour la préparation commerciale, les granulés Weevil-Cide, puisque le profil d'emploi proposé et la dose d'application du phosphure d'aluminium sont les mêmes que ceux du produit homologué antérieur, les comprimés Weevil-Cide. Des modifications de l'étiquette pour tenir compte des décisions de réévaluation en cours et protéger les travailleurs ont été requises.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée puisqu'aucune donnée environnementale supplémentaire n'était requise en appui à l'homologation des granulés Weevil-Cide. Les préoccupations environnementales ont été atténuées par le biais d'énoncés adéquats sur l'étiquette du produit, mais elles pourraient être révisées en fonction des résultats de la réévaluation du phosphure d'aluminium.

Évaluation de la valeur

Une étude d'efficacité menée sur les comprimés de phosphore d'aluminium a démontré qu'après sept jours, on observait 100 % de mortalité chez les trois espèces testées dans le blé : le charançon du riz, le petit perceur des céréales et le tribolium rouge de la farine. En fonction des données soumises, des étiquettes actuellement homologuées du phosphore d'aluminium et de l'extrapolation scientifique entre les comprimés et les granulés, toutes les utilisations proposées peuvent être appuyées pour les granulés Weevil-Cide.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de tous les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'homologation complète des granulés Weevil-Cide.

Références

Numéro de l'ARLA	Titre
649501	Value Summaries. United Phosphorous Inc.; Quickphos tablets evaluated against Phostoxin tablets, DACO: 10.1
649502	Summaries. United Phosphorous Inc.; Quickphos tablets evaluated against Phostoxin tablets, DACO: 10.2.3.1, 10.3.1
649503	Efficacy: Laboratory, Growth Chamber Trials. United Phosphorous Inc.; Small-Scale Trials, DACO: 10.2.3.2
649504	1999, Bioefficacy of Quickphos Tablets Against Stored Grain Pests, DACO: 10.2.3.3
649505	Efficacy: Operational Trials. (See DACO 10.2.3.3, Efficacy: Small-Scale Trials (Field, Greenhouse)), DACO: 10.2.3.4
649506	2003, Waiver for not submitting non-safety adverse effects, DACO: 10.3.2
1872318	2010, Clarification Response for Submission 2009-4528 for WEEVIL-CIDE Pellets, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3(D), 10.3.1, 10.3.2, 5.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.